

Rapport d'application - Loi N° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'Eau (Article 48 de Loi N° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'Eau)

Conformément à la volonté du législateur, ce rapport dresse un bilan d'application de la loi 92-3 sur l'eau. Elle concerne la planification des usages de l'eau (SDAGE, SAGE), la gestion des situations de crise, le rôle de l'Etat dans la police des eaux, les droits et obligations des collectivités territoriales. Mais, c'est aussi la protection des usagers et la sauvegarde des biens et des personnes, la lutte contre les pollutions et la régularisation des enclos piscicoles.

Auteurs du document : MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Obtenir le document : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Mots clés : EAU, LOI EAU 92-3, SDAGE, SAGE, GESTION DE CRISE, ADMINISTRATION, POLICE DE L'EAU, UTILISATEUR D'EAU, POLLUTION, PISCICULTURE, PROTECTION DES PERSONNES, J- EAU

Date : 1993

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 82285

Langue : Français

Couverture géographique : FRANCE -- FR

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/rapport-d-application-loi-n-92-3-du-3-janvier-1992-sur-l-eau-article-48-de-loi-n-92-3-du-3-janvier-10>

Evaluer cette notice: